

AFFECTATION NATIONALE AU DEPARTEMENT (A B & C)

S'IL Y A CONCURRENCE ENTRE PLUSIEURS DEMANDES POUR UN MÊME SERVICE, LE CLASSEMENT SE FAIT SELON LA HIÉRARCHISATION SUIVANTE :

PRIORITÉ
ABSOLUE
HANDICAP

1- AGENT DE LA DIRECTION ET AGENT ENTRANT AYANT UNE PRIORITÉ POUR HANDICAP

AGENT DÉJÀ
DANS LA
DIRECTION
(**MOUVEMENT
DES
INTERNES**)

2- AGENT AYANT UNE PRIORITÉ POUR SUIVRE SA MISSION ET SON EMPLOI SUR LE POSTE ACCUEILLANT LES MISSIONS TRANSFÉRÉES

3- AGENT AYANT UNE PRIORITÉ POUR RESTER SUR LE SERVICE D'ORIGINE EN CAS DE SUPPRESSION D'EMPLOI, SI UNE VACANCE S'OUVRE LORS DE L'ÉLABORATION DU MOUVEMENT LOCAL

4- AGENT ALD DEMANDANT À ÊTRE RÉGULARISÉ SUR SON SERVICE EN CAS DE VACANCE DANS LE MOUVEMENT LOCAL, SANS CONDITION DE DÉLAI DE SÉJOUR (PRIORITÉ VALABLE UNIQUEMENT EN 2020)

5- AGENT AYANT UNE PRIORITÉ POUR TOUT EMPLOI VACANT DANS LA COMMUNE SUR UN SERVICE DE MÊME NATURE QUE SON SERVICE D'ORIGINE SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI

6- AGENT AYANT UNE PRIORITÉ POUR TOUT EMPLOI VACANT DANS LA COMMUNE SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI

7- AGENT AYANT UNE PRIORITÉ SUR TOUT EMPLOI VACANT DANS LA DIRECTION SUR UN SERVICE DE MÊME NATURE QUE SON SERVICE D'ORIGINE SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI

8- AGENT AYANT UNE PRIORITÉ SUR TOUT EMPLOI VACANT DANS LA DIRECTION SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI

9- AGENT DE LA DIRECTION AYANT UNE PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT FAMILIAL

10- AGENT DE LA DIRECTION NE BÉNÉFICIAINT PAS D'UNE PRIORITÉ

AGENT
ENTRANT
(**MOUVEMENT
DES
EXTERNÉS**)

11- AGENT ENTRANT AYANT UNE PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT FAMILIAL

12- AGENT ENTRANT NE BÉNÉFICIAINT PAS D'UNE PRIORITÉ

S'IL EXISTE PLUSIEURS DEMANDES DE MÊME NIVEAU SUR UN MÊME SERVICE, ELLES SERONT CLASSÉES SUR LA BASE DE L'ANCIENNETÉ ADMINISTRATIVE